Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20261001-DCCAS2026_016-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

Tél. : 02.99.58.80.80.

DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier jour du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS légalement convoqué le vingt-cinq septembre deux mil vingt-six, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de M. Jérôme LEGRAND, Président.

PRÉSENTS et REPRÉSENTÉS : M. LEGRAND Jérôme, Mme LE MAREC-FOURY Audrey, Mme PIEDVACHE Malory, Mme TULASNE Vanessa, Mme BOUSSAC Karine, M. JOUANNE Thierry, M. BLIN Mathieu, Mme PICCO Danièle, M. DESPRÉS Louis, Mme GENU Catherine, Mme KLEIN Véronique, Mme LARGENT Bernadette, Mme LE BRETON Céline, M. L'HOTELIER Yvon.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme VITIS Sandrine, Mme DONIO Rozenn, Mme POIRCUITTE Aurélie.

A été nommée secrétaire de séance : Mme TULASNE Vanessa.

DÉLIBÉRATION N° **2026/016**

Date de la convocation et **d'affichage : 25/09/2026.**

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
17	14	14	14

OBJET : ORGANISATION DE L'EPIPHANIE

Madame Audrey LE MAREC-FOURY souhaite échanger avec le conseil d'administration sur l'organisation de l'Épiphanie.

Elle s'interroge sur la date du samedi 30 janvier 2027. Cette date est-elle maintenue ou est-il plus pertinent de choisir dimanche 31 janvier 2027.

Cet événement a lieu dans la salle de La Chaumière.

Elle propose par ailleurs de discuter sur le type d'animation à mettre en place pour cette manifestation.

La commande de galettes des rois auprès de la boulangerie de LA GOUESNIERE serait reconduite.

Afin de bloquer la réservation de la salle, Madame Audrey LE MAREC-FOURY souhaite fixer la date de l'évènement. Les autres modalités techniques seront arrêtées lors d'un prochain conseil d'administration.

Madame Danièle PICCO, membre de l'association « Musique Ensemble » propose au conseil d'administration les services de l'association pour animer gratuitement cet évènement avec la chorale et le groupe de musique de l'association. Le conseil d'administration est ravi de cette suggestion. Madame Audrey LE MAREC-FOURY remercie l'association pour cette proposition et la soumet au vote.

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE la date de la fête de l'Épiphanie au dimanche 31 janvier 2027.**

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20261001-DCCAS2026_016-DE

- **CHOISIT l'animation de l'Épiphanie par l'association « Musique Ensemble », à titre gratuit, avec une chorale et un groupe de musique de 14H00 à 17H00.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Président, M. Jérôme LEGRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LA GOUESNIÈRE
35350

La secrétaire de séance, Mme Vanessa TULASNE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Président et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente